

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales - *pilier sociologie* - de

**Monsieur Jeremy Senn**

**L'HÉGÉMONIE DES GÈNES ?**

***La parenté telle que pensée et pratiquée par des personnes issues d'un don de sperme.***

**Directrice de mémoire : Nolwenn Bühler**

**Expert : Professeur Philip Balsiger**

aura lieu le

**Jeudi 27 février à 10h00**

à l'Institut de sociologie – Faubourg de l'Hôpital 27 – salle FH 27

**Résumé**

L'aide médicale à la procréation avec don de gamètes, en tant qu'elle implique la contribution biologique d'au moins une personne tierce, pose la question du rôle joué par les « liens de sang » dans la façon dont nos contemporain·es conçoivent et vivent les liens de parenté.

Des travaux anthropologiques et sociologiques, notamment au sein des *New Kinship Studies*, ont donné à voir la nature dynamique et processuelle de la construction des liens de parenté. Ils ont également montré que les Occidentaux pensent la parenté comme une interaction complexe entre le « biologique » et le « social », et n'accordent pas invariablement une priorité à la première de ces catégories. Selon d'autres chercheur·euses, en revanche, la parenté est sujette à un processus culturel de « génétisation » : les connexions génétiques deviendraient le fondement des liens de parenté.

Dans ce contexte, je me suis demandé comment des personnes nées avec don et revendiquant le « droit aux origines », c'est-à-dire la possibilité d'identifier la personne à l'origine du don, comprennent et vivent leurs liens de parenté. D'une part, il s'est agi d'interroger leur rapport au « parent d'intention » avec lequel il n'y a pas de connexion génétique. D'autre part, je me suis intéressé à la façon dont ces personnes comprennent le lien à la personne qui a fourni ses gamètes et ainsi contribué à leur naissance.

Les six participantes, nées avec don de sperme anonyme et recrutées via une association française qui lutte pour « le droit aux origines », ont produit des récits captivants. Il en ressort que la « révélation » à propos de l'absence de connexion génétique entre les participantes et leur père n'a pas débouché sur un processus de « défamilialisation » de celui-ci : les affects et les soins apportés sont alors les fondements des liens de parenté. En revanche, s'agissant des enfants des participantes, les « liens du sang » se mettent à compter plus nettement : ils sont mobilisés pour renforcer la légitimité des liens. Enfin, les interviewées pensent « l'accès aux origines » comme une volonté de mieux se comprendre elles-mêmes, bien plus que comme l'occasion d'établir une relation de parenté avec le donneur, même si celui-ci peut parfois être perçu comme une figure à la frontière de la parenté. Les connexions génétiques, les « liens du sang », sans être insignifiants, apparaissent donc comme une dimension qui, pour les participantes, n'est ni nécessaire, ni suffisante à la construction des liens de parenté.